



Les lois du Football

Loi 4 : L'équipement des joueurs

Sécurité

Un joueur ne doit pas porter d'équipement potentiellement dangereux pour lui ou tout autre joueur (y compris tout type de bijou).

Équipement de base

L'équipement de base de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- **un maillot** avec des manches : si le joueur porte un maillot de corps, la couleur des manches de celui-ci doit être de la couleur dominante des manches du maillot.
- **un short** : si le joueur porte des cuissards ou des collants, ceux-ci doivent être de la même couleur que la couleur dominante du short.
- **des chaussettes** : toute l'équipe doit porter des chaussettes de la même couleur.
- **des protège-tibias** : ils doivent être entièrement recouverts par les chaussettes, être en matière plastique ou autre matière similaire adéquate et doivent offrir un degré de protection raisonnable.
- **des chaussures** : La couleur des chaussures est sans importance, mais les crampons sont vérifiés afin qu'ils ne présentent pas de danger pour les joueurs.
- Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs, l'arbitre et les arbitres assistants.

Infractions et sanctions

Pour toute infraction à la présente Loi :

- le jeu ne doit pas nécessairement être arrêté
- le joueur contrevenant doit quitter le terrain de jeu pour changer de tenue
- le joueur contrevenant devra quitter le terrain dès le prochain arrêt de jeu, à moins qu'il n'ait déjà changé de tenue
- tout joueur ayant quitté le terrain pour changer de tenue ne pourra y revenir sans y avoir été préalablement autorisé par l'arbitre
- l'arbitre devra contrôler la conformité de l'équipement du joueur avant de l'autoriser à revenir sur le terrain
- le joueur ne pourra revenir sur le terrain que lors d'un arrêt de jeu.

Un joueur qui aura dû quitter le terrain pour avoir enfreint la présente Loi et qui revient sur le terrain sans l'autorisation préalable de l'arbitre doit être averti.

Reprise du jeu

Si le jeu a été arrêté par l'arbitre pour donner un avertissement : • le match reprendra par un coup franc indirect exécuté par un joueur de l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment où l'arbitre a arrêté le jeu (voir Loi 13 - Lieu d'exécution du coup franc).

Décisions de l'International Football Association Board

Les joueurs ne sont pas autorisés à exhiber des slogans ou de la publicité figurant sur leurs sous-vêtements. L'équipement de base obligatoire ne doit présenter aucune inscription politique, religieuse ou personnelle.

Un joueur ôtant son maillot pour dévoiler tout type de slogan ou publicité sera sanctionné par l'organisateur de la compétition. L'équipe d'un joueur dont l'équipement de base obligatoire présente une inscription ou un slogan politique, religieux ou personnel sera sanctionné par l'organisateur de la compétition ou par la FIFA